

ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil et transmise au représentant de l'État

**EDB-2023-05**

**Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2023**

**Objet : Tarification des cours de permaculture**

**Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1 : Il est proposé une tarification des cours de permaculture, de la régie personnalisée École Du Breuil, qui s'élève à :

Pour les particuliers :

- 200 € par personne pour les sessions de permaculture-découverte de 2 jours
- 1140 € par personne pour les sessions de permaculture-conception de 11 jours

Pour les entreprises:

- 400€ par personne pour les sessions de permaculture-découverte de 2 jours
- 1700 € par personne pour les sessions de permaculture-conception de 11 jours

Article 2 : Ces tarifications sont adoptées.

  
Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski